AVERTISSEMENTS AGRICOLES

JO

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL :
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

DLP 13-1-77351903

50 francs

n° 1 - 1977

Imprimerie de la Station "Languedoc-Roussillon" - Directeur-gérant : ~~L. BOUYX~~ P. JOURNET

PECHERS - AMANDIERS

Les traitements réalisés durant la seconde décade de janvier sont fondamentaux. Ils visent à prévenir les invasions de myzus persicae, à s'opposer à l'implantation des maladies bactériennes et à fournir une première assurance vis-à-vis de la "Cloque".

Myzus persicae - C'est le puceron vert-jaunâtre qui crisque les feuilles et bloque, au printemps le développement des pousses.

Il importe de détruire les oeufs dont l'éclosion débute durant la seconde quinzaine de janvier.

Les spécialités à base de D.N.O.C. (colorants organiques) sont d'excellents ovicides. Une application bien faite, réalisée en temps utile assure une protection totale toute l'année. Les doses de produits commerciaux à utiliser sont comprises entre 6 et 10 kg à l'hectare.

Contre-indications possibles : présence sous les arbres de cultures maraîchères, existence à proximité d'arbres à feuillage persistant (oliviers, cyprès), périodes humides, bord des rivières. La solution doit sécher rapidement sur les charpentières. Ne pas oublier les extrémités. Choisir une journée ensoleillée. Traiter entre 9 h. et 17 heures.

Si le recours à un "colorant organique" n'est pas possible les oléoparathions (mélanges tout prêts d'huile de pétrole et de parathion) peuvent donner une satisfaction analogue. Ils ont contre eux le seul défaut d'appartenir au groupe chimique des esters phosphoriques qui risque d'être mis de nouveau à contribution en période estivale. Or il est recommandé de varier au maximum la nature des antiparasitaires utilisés.

Maladies bactériennes et Cloque - La véritable intervention contre la "Cloque" se situe entre la fin janvier et les premiers jours de février lorsque les boutons à bois (pointus et verts) commencent à s'allonger. On utilise alors des fongicides de synthèse du type Zirame ou Thirame.

Mais il est prudent de profiter de la résistance actuelle des pêchers et des amandiers pour réaliser une couverture cuprique importante qui permettra de prévenir les implantations de bactéries et de donner une assurance vis-à-vis de la Cloque : des conditions climatiques défavorables peuvent empêcher, le moment venu, de réaliser le traitement spécifique précédemment évoqué.

Dans la pratique il est conseillé, pour des questions de commodités, de réaliser simultanément l'action anti-myzus et l'application cuprique.

Produits homologués contre la Cloque (grammes matière active à l'hectolitre) :

captafol : I20 g. m.a./hl ; captane : 250 g. m.a./hl ; ferbame : I75 g. m.a./hl ; cuivre de l'oxychlorure : 250 g. de cuivre métal/hl ; cuivre du sulfate : 250 g. de cuivre-métal/hl ; thirame : I75 g. m.a./hl ; zirame : I75 g. m.a./hl

IMPORTATIONS DE POMMES DE TERRE

En raison du déficit du marché français de la pomme de terre, dû principalement à la baisse de rendement entrainée par la sècheresse de l'année 1976, exceptionnellement, des pommes de terre de consommation en provenance d'Amérique du Nord sont importées cette année. Malgré les précautions prises par le Service de la Protection des Végétaux lors des contrôles effectués par sondage à l'arrivée des lots importés, il existe quelques risques de voir introduire des organismes nuisibles dont notre Pays est resté jusqu'à présent indemne. Deux maladies d'une extrême gravité doivent faire l'objet d'une vigilance toute particulière : la Maladie des Tubercules en Fuseau (Spindle Tuber Virus) et le Flétrissement bactérien (Corynebacterium sepedonicum).

Des précautions rigoureuses s'imposent pour éviter tout risque de contamination. D'une part, les tubercules importés d'Amérique ne doivent en aucun cas pouvoir entrer en végétation : ils doivent par conséquent, être traités avec un produit antigerme. En effet, la plantation d'un tubercule atteint la maladie créerait aussitôt un foyer d'infection pouvant s'étendre très rapidement. D'autre part, les agents pathogènes (virus et bactéries) se transmettent non seulement par le sol, mais aussi par contact avec un support inerte (matériel de triage par exemple).

Pratiquement pour éviter la propagation des maladies, il est recommandé à tous ceux qui stockent et qui vendent des pommes de terre de respecter les précautions suivantes :

- n'utiliser les tubercules d'origine américaine que pour la consommation ou la transformation industrielle ;

- ne jamais loger dans un même local le plant et les tubercules de consommation importés ;

- désinfecter systématiquement les locaux, les matériels de triage et de conditionnement susceptibles d'avoir été contaminés. Cette désinfection peut être réalisée avec une solution à 3 % d'eau de javel à 12° * (titre chlorométrique).

* Le contenu d'une dose du commerce en emballage plastique (berlingot) complété avec de l'eau permet d'obtenir 1 litre d'eau de javel à 12°.

RAPPEL ABONNEMENTS - REABONNEMENTS

Les abonnements doivent être réglés de préférence par chèque postal à :

C.C.P. - MONTPELLIER 5238.57 - REGISSEUR DE RECETTES DE LA D.D.A. - MONTPELLIER

Tarifs : abonnement ordinaire : 50 F.
abonnement collectif : 50 F. + 30 F. par série supplémentaire (une seule adresse)
50 F. + 40 F. par adresse suppémentaire

Préciser sur le talon postal : avertissements agricoles, nom et prénom de l'abonné, et adresse codée.

Le Chef de Circonscription,
V. LAGAUDE

L'Ingénieur,
M. TISSOT

Tirage du 10 janvier 1977 - 1500 exemplaires
Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal - MONTPELLIER
Le Directeur : P. JOURNET - n° d'inscription PP 531 AD